### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

Envoyé en préfecture le 11/10/2023 Reçu en préfecture le 11/10/2023

\_\_\_\_\_

Publié le 17 10 2023

ID: 974-249740101-20231011-2023\_095\_BC\_1-DE

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le

Nombre de membres en exercice : 16 Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du

Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

Nombre de présents : 11 Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de représentés : 1

Nombre d'absents : 4 Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

#### **OBJET**

AFFAIRE N°2023\_095\_BC\_1 Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 septembre 2023

# <u>ÉTAIENT PRÉSENT(E)S</u>:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vancssa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

# Nombre de votants : 12

# **ETAIENT ABSENT(E)S:**

NOTA:

3 octobre 2023

Mme Huguette BELLO - M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

Le Président certifie que : Henry HIPPOLYT

de l'iesiaem cerane que .

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

- la convocation a été faite le :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 16/10/2023

### **DEPARTEMENT DE LA REUNION**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20231011-2023\_095\_BC\_1-DE

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023**

<u>AFFAIRE N°2023 095 BC 1</u>: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023

### Le Président de séance expose :

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et enfin signé par le président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du <u>Bureau Communautaire du 7 septembre 2023</u> est soumis à l'approbation de l'assemblée.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 septembre 2023 ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président